



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PMU

Question écrite n° 48919

Texte de la question

M. Remy Auchede appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude de nombreux gerants de PMU (Pari mutuel urbain) qui craignent pour leur sécurité. En effet, les PMU encaissent de nombreuses sommes en espèces et peuvent, à tout moment, faire l'objet de vols ou d'agressions. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour assurer la protection efficace de ces personnes.

Texte de la réponse

Les services de police sont particulièrement attentifs à l'évolution de la criminalité qui touche certaines professions vulnérables dont font partie les débitants de tabac. En effet, la vente de vignettes automobiles ou de timbres fiscaux les conduit pendant certaines périodes de l'année à manipuler des sommes élevées. C'est pourquoi ces établissements sont quotidiennement inclus dans les itinéraires de patrouilles assurées par les commissariats et les équipes d'ilotage. Ils bénéficient en outre d'une surveillance renforcée au cours des opérations spécialisées de lutte contre la délinquance organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année et de la saison estivale, respectivement sous l'intitulé opérations « anti hold-up » et « tranquillité vacances ». À ces dispositifs s'ajoute l'application des instructions qui ont été données pour que dans le cadre des plans départementaux de sécurité, et en concertation avec les représentants des professions concernées, des mesures spécifiques adaptées aux besoins locaux soient prises pour renforcer la protection de ces commerces. Par ailleurs, une réflexion va être menée avec l'ensemble des professions concernées sur une généralisation des paiements par carte bancaire, pratique qui si elle était facilitée, contribuerait à réduire les sommes d'argent liquide manipulées chaque jour par les débitants de tabac et donc les risques d'agression.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48919

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1033

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1805